

Modulo

3^e pilier



choisir



épargner



vivre



Là, pour la vie.

 Retraites
Populaires

Modulo

L'offre 3^e pilier de Retraites Populaires. Simple et flexible, elle s'adapte aux différents moments clés de votre vie.

Quels sont les avantages de Modulo ?

- Capital épargne garanti à 100%
- Rendement attractif
- Flexibilité basée sur l'évolution de votre situation personnelle
- Couverture risques modulable : protections incapacité de gain et décès
- Économie d'impôts (3^e pilier A)

Selectionner votre projet

Logement



Famille



Épargne



Indépendant-e





C'est quoi le
3^e pilier dont on
nous parle tant?

« Le 3^e pilier c'est la prévoyance individuelle. Elle est constituée par vos versements. À la retraite, elle permettra de couvrir vos besoins par un revenu ou un capital complémentaire à l'AVS et à la prévoyance professionnelle. »

Comment
ça marche?

« Modulo se compose d'un module épargne et de deux modules de protection. Vous pouvez choisir un seul module ou les combiner. À tout moment, selon l'évolution de votre situation personnelle, vous pouvez modifier, ajouter ou même supprimer le module de votre choix. »

Épargne

Épargner à votre rythme

Logement

Épargner et constituer vos fonds propres pour votre chez vous

Famille

Protéger financièrement votre famille avec les protections décès et incapacité de gain

Indépendant

Adapter votre épargne à l'évolution de votre activité lucrative

Épargne

Protection
incapacité de gain

Protection
décès



Quand utiliser
Modulo?

« Il n'est jamais trop tôt pour se lancer ! Modulo a justement été créé parce que chaque situation est différente. La solution s'adapte à chaque étape de votre vie et évolue en même temps que vous. »

épargner

J'ai 25 ans,
j'ai le temps...

« Oui, mais en mettant de l'argent de côté de manière systématique chaque mois, on ne s'en rend pas compte et le moment venu, on en profite ! »

Exemple

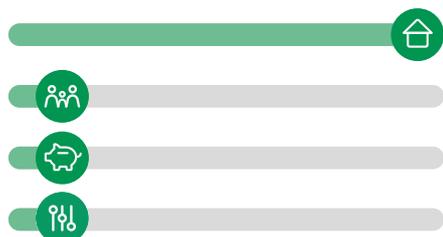
CHF 200 par mois investis dans l'épargne Modulo au taux de 1,75%* sur une période de :

	40 ans	20 ans
Épargne constituée	CHF 96'000	CHF 48'000
Intérêts	CHF 43'090	CHF 9'510
Capital	CHF 139'090	CHF 57'510

*Ce taux est fixé annuellement.

Et si j'ai besoin
de récupérer mon
épargne pour
l'acquisition de
mon logement ?

« Pas de problème. Pour constituer vos fonds propres, vous pouvez récupérer l'intégralité de votre épargne, sans frais (3^e pilier A). À condition que le contrat se poursuive. »

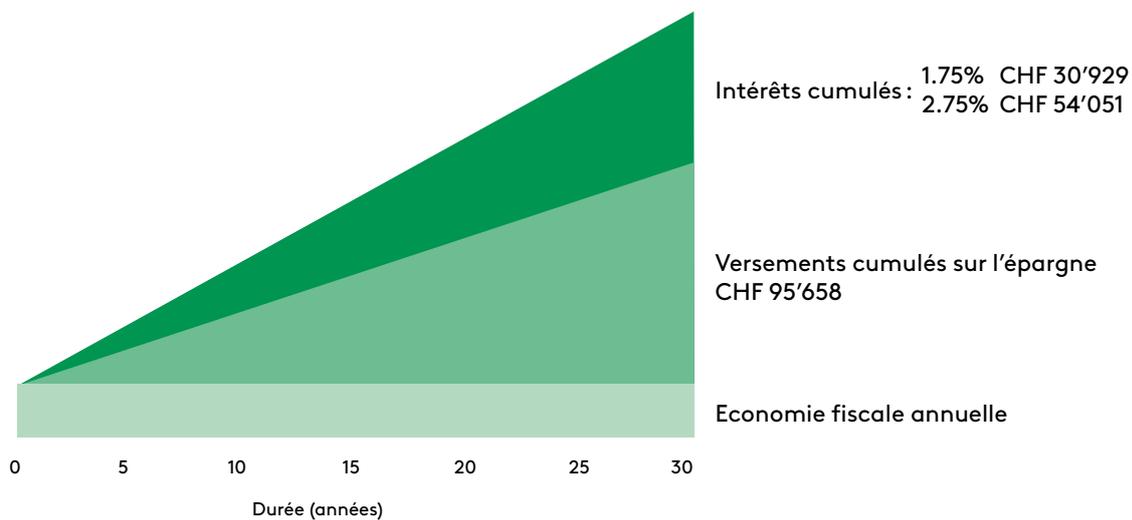


J'ai 35 ans, je suis
célibataire, j'habite
à Lausanne et mon
revenu est de
CHF 6500 par mois.

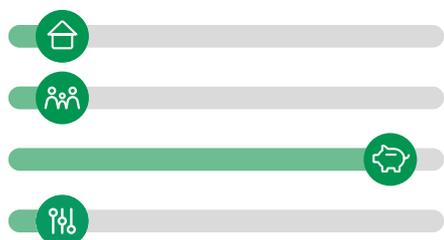
« Dans le cadre de la prévoyance liée (3^e pilier A),
avec Modulo vous améliorez votre retraite et bénéficiez
d'une déduction fiscale sur votre revenu imposable. »

Exemple

CHF 3'600 (ou CHF 300 par mois) versés chaque année dans le produit Modulo
pendant 30 ans, pour un revenu annuel de CHF 78'000



J'ai 50 ans, j'ai des économies.



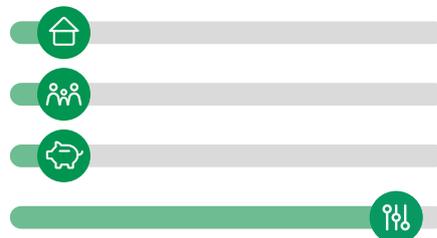
« Vous pouvez investir vos économies avec Modulo à prime unique et profiter d'un rendement attractif. »

Exemple

CHF 50'000 investis dans Modulo pendant 15 ans au taux de 1,75%* vous permettent d'accumuler un capital de CHF 58'907

*Ce taux est fixé annuellement.

Je suis indépendant-e, non affilié-e au 2^e pilier, que peut m'apporter Modulo ?



« Avec la prévoyance liée (3^e pilier A), vous profitez du financement flexible. C'est idéal, car vous pouvez adapter votre épargne annuelle à l'évolution du revenu de votre activité lucrative. Par ailleurs, vous choisissez la protection qui convient afin de vous assurer ou à vos proches une sécurité financière en cas de décès ou d'incapacité de gain. »

protéger

Si je fonde une famille, comment assurer notre sécurité financière ?

« Modulo est là pour vous aider à assurer votre sécurité financière et celle de vos proches. À tout moment, vous pouvez ajouter, modifier ou supprimer l'un des 2 modules de protection que sont l'incapacité de gain et le décès. »

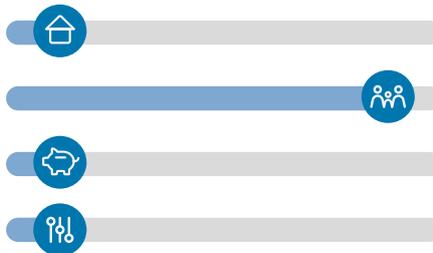
Protection incapacité de gain

En cas d'incapacité de gain partielle ou totale, à la suite d'un accident ou d'une maladie, nous continuerons à payer les primes à votre place. Vous retrouvez votre capital comme prévu quoi qu'il arrive !

Fixer le montant d'une rente en cas d'incapacité de gain que nous vous verserons jusqu'au terme prévu ? Oui ! C'est possible. Le cas échéant, cette protection vous garantit le versement d'un revenu complémentaire.

Protection décès

En cas de décès, vos proches reçoivent le capital convenu. Vous assurez ainsi la sécurité financière de votre famille.



Les 2 piliers, AVS et LPP/LAA, ne m'assurent-ils pas déjà des prestations ?

« Effectivement. Mais ces 2 piliers vous offrent des prestations de base qui seront toujours inférieures à votre revenu actuel. Modulo permet justement de combler cette diminution de revenu. »



rendement attractif

Que voulez-vous
dire exactement
par rendement
attractif?

«Au début de chaque année civile, un taux d'intérêt de base vous est communiqué. Celui-ci sera appliqué à votre compte épargne. À la fin de chaque année civile, en fonction des résultats réalisés, un taux d'intérêt complémentaire vous est bonifié. Ainsi, vous participez, sans délai et en toute transparence, au succès de notre politique de placements.»



Avec Modulo vous pouvez choisir d'épargner en prévoyance liée (3^e pilier A) ou libre (3^e pilier B).

	Prévoyance liée (3 ^e pilier A)	Prévoyance liée (3 ^e pilier B)
Financement	→ Prime minimum : CHF 100 par mois	→ Prime minimum : CHF 100 par mois
Flexibilité	<ul style="list-style-type: none"> → Modules de protection à choix : incapacité de gain et/ou décès → Disponibilité de l'intégralité de votre épargne lors de l'achat de votre logement principal pour autant que vous continuiez le financement de votre contrat → Peut servir de garantie financière pour l'octroi d'un prêt hypothécaire → Possibilité de suspendre le paiement des primes → Possibilité de passer de 3a en 3b, sans pénalité et tout en préservant l'intégralité de votre capital épargne. 	<ul style="list-style-type: none"> → Modules de protection à choix : incapacité de gain et/ou décès → Peut servir de garantie financière pour l'octroi d'un prêt hypothécaire
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> → Les primes sont déductibles de votre revenu imposable, dans les limites fixées par la loi. Cela vous permet de faire des économies d'impôts → L'épargne accumulée n'entre pas dans votre fortune imposable → Le capital épargne versé à l'échéance du contrat est imposé comme revenu, séparément des autres revenus, à un taux réduit 	<ul style="list-style-type: none"> → Déductions fiscales prévues pour les assurances de personnes selon les différentes lois d'imposition cantonales → La valeur de rachat de l'épargne accumulée entre dans votre fortune imposable → Le capital épargne versé à l'échéance du contrat n'est pas imposé
Choix des bénéficiaires	→ Choix des bénéficiaires restreint	→ Libre choix des bénéficiaires

Là, pour la vie.

Nous vous accompagnons à chaque étape.
Grâce à nos trois agences réparties dans le Canton de Vaud,
nous vous offrons un service de proximité.

retraitespopulaires.ch/modulo



Lausanne (siège)
Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11

Yverdon-les-Bains
Rue de la Plaine 51
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21

Nyon
Rue Neuve 4
1260 Nyon
Tél. 021 348 20 20